

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Alexanne Couvrette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/87680a21a37463b17333f8a9>

Date d'obtention : 2022-11-01 13:28:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto s'applique uniquement à des intervenants scolaires du milieu secondaire qui ont suivi la formation de la trousse Sexto. Elle permet d'uniformiser les interventions et de réduire le temps nécessaire pour que les interventions soient mis en place, limitant ainsi la propagation des images. Elle s'utilise auprès des élèves qui dénoncent une situation de sextage et elle contient toutes les étapes nécessaires à l'intervention par l'intervenant (grille d'évaluation, protocoles, etc.).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Lorsque j'aurai des élèves qui se présenteront à moi ou qui seront référés à moi pour une situation de sextage, j'aurai une meilleure idée de comment réagir et de quoi faire. Je me sentirai également plus en confiance puisque mes actions ne viendront pas de mon jugement professionnel seul, mais aussi d'un protocole mis en place et révisé afin d'assurer des interventions rapides et efficaces dans ce genre de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à faire sentir aux élèves impliqués, autant auteurs que victimes, qu'ils font partie de la solution et que je suis là pour les soutenir à travers la démarche. Je vais tenter d'aller chercher leur collaboration en leur demandant, par exemple, de ne pas parler de ce qui s'est passé avec d'autres jeunes et en leur expliquant que cela permettra à la victime de préserver sa vie privée. Je vais m'assurer de ne pas chercher à consulter les images dont il est question dans l'intervention, puisqu'il s'agit de pornographie juvénile et que les consulter me rendrait coupable d'une infraction criminelle.